

---

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2015

---



BEAUVAIS

- 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**
  - 1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public
    - 1.1.1. Objet et étendue de la délégation
    - 1.1.2. Autorité délégante
    - 1.1.3. Déléataire
    - 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants
    - 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat
  - 1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service
    - 1.2.1. Les services fournis
    - 1.2.2. Les installations
    - 1.2.3. Le partage des charges entre le déléataire et le délégant
- 2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER**
  - 2.1. Compte de résultat
    - 2.1.1. Les règles comptables
    - 2.1.2. Le compte de résultat
    - 2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat
  - 2.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations
    - 2.2.1. Etat de variation du patrimoine
    - 2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
    - 2.2.3. Programme contractuel d'investissements
    - 2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
    - 2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et biens de reprise
  - 2.3. Engagements financiers
    - 2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité
    - 2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels
- 3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE**
  - 3.1. Evolution de la mortalité en France
  - 3.2. Analyse du registre des crémations
    - 3.2.1. Evolution annuelle du nombre de crémations
    - 3.2.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations
    - 3.2.3. Répartition des crémations par sexe
    - 3.2.4. Destination des cendres
    - 3.2.5. Information sur les cérémonies au crématorium
    - 3.2.6. La répartition des défunts par tranche d'âge
    - 3.2.7. Les délais de crémation des défunts
    - 3.2.8. Origine géographique des crémations par lieu de décès
    - 3.2.9. Origine des défunts par lieu de domicile
  - 3.3. Autres indicateurs de qualité
    - 3.3.1. Comité d'éthique
    - 3.3.2. Le Temps de mémoire
    - 3.3.3. Registre d'appréciation du service
    - 3.3.4. La communication relative au crématorium

---

**4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE**

- 4.1. Les faits marquants de l'exercice
- 4.2. Le compte rendu technique
  - 4.2.1. Les horaires d'ouverture
  - 4.2.2. Les moyens en personnel
  - 4.2.3. Elimination des déchets métalliques
- 4.3. Le compte rendu financier
  - 4.3.1. Les tarifs des prestations du service public
  - 4.3.2. La révision des tarifs

**ANNEXE 1 : RESULTATS DES ENQUÊTES DE SATISFACTION****ANNEXE 2 : ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE AU COMPTE D'EXPLOITATION DE CREMATORIUM DE BEAUVAIS**

**1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1. LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1.1. Objet et étendue de la délégation**

La délégation porte sur la gestion du crématorium de Beauvais.

**1.1.2. Autorité délégante**

La ville de Beauvais.

**1.1.3. Délégué**

OGF  
Société anonyme au capital de 40.904.385 €  
RCS Paris B 542 076 799  
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris  
Habilitation n°12-75-001

**1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants**

Président-directeur général : M. Philippe LEROUGE  
Directeur général délégué : M. Philippe BARNOLE  
Directeur de secteur opérationnel : M. TALAZAC

**1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat**

Contrat de délégation de service public par voie de concession, signé le 8 novembre 1999 pour une durée de quinze années prenant effet à compter de la prise effective du service, soit le 24 avril 2001 jusqu'au 23 avril 2016.

L'avenant n°5 relatif à la prolongation du contrat de Délégation de Service Public jusqu'à la fin de l'année 2016 pour motif d'intérêt général est en cours de signature par les parties.

## 1.2. LES CARACTÉRISTIQUES INTRINSÈQUES DU SERVICE

### 1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

- l'exploitation du crématorium,
- le financement et l'exécution des travaux rendus nécessaires par la réglementation relative à la mise aux normes des installations techniques de crémation,
- le financement et l'exécution des travaux d'extension du crématorium rendus nécessaires par cette mise aux normes,
- la réception des cercueils,
- l'accueil des familles,
- l'organisation des cérémonies conformément à la demande des familles,
- la vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four,
- la crémation des cercueils,
- la pulvérisation des cendres,
- la fourniture des réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres suivant les dispositions prévues à l'article R2213-38 du CGCT,
- le recueil des cendres dans une urne sertie qui sera remise à la famille ou le dépôt au columbarium à la demande de celle-ci, ou la dispersion des cendres au jardin du souvenir pour les familles qui le souhaiteraient, ou l'inhumation dans une sépulture traditionnelle ou une concession cinéraire,
- la prise en charge pour procéder gratuitement, sur demande des familles, à la crémation des corps des sapeurs-pompiers décédés d'un accident ou d'une maladie contractée en service commandé.

### 1.2.2. Les installations

Le crématorium comprend :

- des locaux ouverts au public : un hall d'accueil, une salle de cérémonies, une salle de présentation visuelle de l'introduction du cercueil, une salle de remise de l'urne, une cafétéria.
- des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel du crématorium : une salle d'introduction du cercueil, un local technique contenant le four de crémation, un local de conservation des urnes, un bureau, un local sanitaire / vestiaire.

### 1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Les charges sont supportées en totalité par le délégataire.

## 2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

### 2.1. COMPTE DE RÉSULTAT

#### 2.1.1. Les règles comptables

Le crématorium de Beauvais n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale, eau, frais postaux et télécoms) ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- l'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre,
- la méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2014 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

#### 2.1.2. Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté en euros hors taxes sur les exercices des années civiles 2015 et 2014.

#### Le chiffre d'affaires

	Année 2015	Année 2014
<b>Nombre de crémations</b>	<b>921</b>	<b>1 048</b>
<b>1 - PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Chiffre d'affaires crémation	603 666	683 471
Autres chiffre d'affaires	349	47
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>604 015</b>	<b>683 517</b>

## Les charges

	Année 2015	Année 2014
<b>Autres achats et charges externes</b>		
Gaz	29 308	27 573
Electricité	10 716	8 004
Eau	350	350
Fournitures diverses et administratives	2 571	3 085
Achats Pastilles réfractaires	344	473
Entretien et réparation du four	11 297	12 991
Fournitures pour entretien du four	831	301
Entretien Locaux	9 225	8 338
Entretien extérieur - Espaces verts	1 267	1 248
Assurance	1 073	1 020
Frais postaux et Télécommunication	495	783
Autres charges	0	500
Honoraires	2 000	2 000
Redevance 10 % du CA	60 367	68 347
<i>Sous-total</i>	129 843	135 013
<b>Impôts et taxes</b>		
Impôts et taxes	9 411	10 730
Taxe foncière	3 379	3 202
<i>Sous-total</i>	12 790	13 932
<b>Charges de personnel</b>		
Opérateurs de four	54 024	47 044
Encadrement et Planification	40 463	19 577
Charges sociales	38 886	25 650
<i>Sous-total</i>	133 372	92 271
<b>Frais d'administration générale</b>	<b>46 509</b>	<b>52 631</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>		
Amortissements de caducité	43 492	43 492
Amortissements techniques	73 871	67 694
<i>Sous-total</i>	117 363	111 186
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>439 877</b>	<b>405 034</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IS</b>	<b>164 138</b>	<b>278 484</b>
<b>Impôt société</b>	<b>62 372</b>	<b>105 824</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>101 766</b>	<b>172 660</b>

### 2.1.3. Commentaires du compte de résultat

#### Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction du système de facturation ODACES.

La baisse d'activité due à l'ouverture du crématorium de Saint-Sauveur a été moins importante que prévue en raison de : 1) la qualité de service au crématorium de Beauvais qui a maintenue un bon niveau d'activité et 2) du raccourcissement du délai d'exécution des crémations dans les périodes de forte activité car le délai moyen de prise en charge est passé de 6 jours à 3 jours.

Pour l'année 2015, le chiffre d'affaires du crématorium s'élève à 604 015€, pour 921 crémations facturées. En 2014, il s'élevait à 683 517€ pour 1 048 crémations. Le chiffre d'affaires de 2015 est détaillé comme suit :

	QUANTITE	CA HT
<b>Crémation</b>		
- d'un cerceuil adulte	909	592 424
- d'un cerceuil enfant (moins d'un an)	9	1 466
<b>Exhumation</b>		
-après 5 ans ( depuis inhumation)	3	978
-crémation demande d'une collectivité	0	0
PAOH	27	8 798
<b>Sous-total "crémation"</b>	<b>948</b>	<b>603 666</b>
	QUANTITE	CA HT
Salle de cérémonie	3	349
Dépôt provisoire d'urne	0	0
<b>Sous-total "autre CA"</b>	<b>3</b>	<b>349</b>
<b>TOTAL</b>		<b>604 015</b>

La baisse du chiffre d'affaires entre 2014 et 2015 est due à la diminution du volume d'activité.

#### Charges d'exploitation

##### Gaz

La consommation de gaz correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année 2015 ressort à 29 308€, soit un coût par crémation de 31,82€ contre 26,31€ en 2014.

Cette augmentation s'explique par une réservation plus disparate du planning de crémation due à la baisse du volume d'activité. En effet, cela a pour conséquence d'augmenter la consommation de gaz durant le temps de préchauffage entre deux crémations.

##### Electricité

La consommation d'électricité mentionnée correspond aux factures du crématorium. La facturation totale pour l'année 2015 s'élève à 10 716€, soit 11,63€ par crémation contre 7,64€ en 2014.

**Eau**

La consommation d'eau est estimée forfaitairement à 350€.

**Fournitures diverses et administratives**

On retrouve principalement pour ce poste :

- l'abonnement annuel de télésurveillance pour l'équipement de travailleur isolé (254€),
- les achats de fournitures de bureaux, d'exploitations et des fournitures non stockables (1 424€),
- les frais du copieur et des copies (283€),
- les factures de la bonbonne à eau (609€), ce poste comprenait également les factures du distributeur de boissons chaudes en 2015.

**Estampilles réfractaires**

Ce poste s'élève à 344€ pour 2015 contre 473€ en 2014.

**Entretien et réparation du four**

La dépense réalisée pour l'entretien et réparation du four est de 11 297€. Ce poste intègre :

- la maintenance préventive et curative du four (7 755€),
- des travaux de fumisterie, le démontage et remplacement dalles de sole réfection du mur central (4 556€),
- la vérification des installations de gaz (275€),
- le contrôle d'installation réglementaire (690€),
- le contrôle des rejets atmosphériques (-1 980€) : suite aux deux contrôles des rejets atmosphériques de 2014, 100 % et 50 % du coût des contrôles ont été refacturés à Facultative Technologies en 2015.

**Fourniture pour entretien du four**

Ce poste s'élève à 831€ (achats de brosse métallique et de ringard de cendres).

**Entretien des locaux**

Ce poste est composé par l'entretien courant des locaux et le nettoyage des vitrages (6 839€), de la conformité électrique (402€), de la maintenance de la climatisation (618€) et de la maintenance incendie (254€), la télésurveillance (1 023€), une intervention de maintenance électrique (89€).

**Entretien extérieur & espaces verts**

Le poste regroupe le contrat standard d'entretien des espaces verts (1 267€).

**Assurances**

Le coût des assurances s'élève à 1 073€ contre 1 020€ en 2014.

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur adresse un montant individualisé par crématorium.

**Frais postaux et Télécom**

Les frais de télécom regroupent les communications téléphoniques et de fax.

En 2015, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale.

**Autres charges**

Aucune dépense n'a été affectée à ce poste en 2015 alors que des frais ont été constatés pour l'organisation de la journée du « Temps de mémoire ». Une régularisation sera effectuée en 2016.

**Honoraires**

Selon la facture du commissaire aux comptes, le montant est identique à l'année 2014.

**Redevance**

Elle est égale à dix pour cent du chiffre d'affaires « total crémations » et s'élève donc en 2015 à 60 367€ contre 68 347€ en 2014. À titre de rappel, la base du calcul est constituée du chiffre d'affaires des crémations d'adultes, d'enfants, d'exhumations et des pièces anatomiques d'origine humaine.

**Impôts et taxes**

Ce poste comprend :

- la taxe foncière, le montant retenu correspondant à l'avis d'imposition (3 379€),
- la contribution économique territoriale (CET) qui se substitue à la taxe professionnelle. La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (1 711€) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (6 734€),
- la C3S pour un montant de 966€ (0,16% du CA).

**Charges de personnel**

Les frais correspondent aux salaires et charges sociales des agents titulaires et assistants qui interviennent sur le crématorium (agents de crémation, assistant commercial et administratif). Cette affectation repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel, fondé sur les temps passés par les salariés et contrôlés par l'encadrement.

**Frais d'administration générale**

Les frais d'administration générale recouvrent l'assistance administrative assurée par les différents services centraux d'OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, qualité, gestion des achats, juridique, direction des travaux, direction des crématoriums, etc. Pour 2015, ils sont estimés forfaitairement à 7,7% des produits d'exploitation (identiques à ceux de 2014).

**Dotations aux amortissements**

Les amortissements de caducité correspondent aux amortissements relatifs aux premiers investissements. Ils sont calculés sur la durée du contrat. Les amortissements techniques sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat. Le détail des dotations et des immobilisations est détaillé au 2.2.1.

**Impôts sur les sociétés**

Le compte d'exploitation indique l'incidence de l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 38% en 2015.

## 2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

### 2.2.1. Etat de variation de patrimoine

L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre. Deux composants principaux ont été retenus pour le four comme immobilisables : le rebriquage complet et l'électronique du four. Les autres travaux sur le four (changement de dalle de sole, par exemple), constituent des charges d'exploitation. Les montants sont exprimés en euros.

Libellé	Date de mise en service	Base	Durée	VNC 2014	Amortissement 2015	VNC 2015
<b>Amortissement techniques</b>						
Matériel PTI	avr-10	390	6,00	81	65	17
Imprimantes CANON MF MODEL IR C1028IF FR	avr-11	694	4,00	43	43	0
Enseigne facade crema	janv-12	2 140	4,00	654	503	151
Chariot elevateur electrique pr civiere a roulettes	avr-12	1 835	4,00	573	459	115
Asus ecran 22' vk222h	mai-12	134	3,00	43	34	9
HP COMPAQ 6005 PRO SFF PC	avr-12	388	1,00	0	0	0
Audio vidéo salle de cérémonie	nov-12	10 581	3,40	3956	3 174	782
Rebriquage Four	nov-13	56 219	2,50	29 403	23 263	6 140
Rénovation du Crématorium	nov-13	93 620	2,50	50 343	38 739	11 604
Rénovation du crématorium jours immobilisés	avr-14	296	2,00	172	135	37
Beauvais rail motorisé L620 CM TYPE 5400	avr-14	2 700	2,00	1 721	1 350	371
Mobilier 2 tabouret + 4 chaises + 1 table	mars-15	6 535	1,00	0	4 739	1 796
Lecteur multimedia halle et scaler full pour ceremonie	janv-15	1 795	1,00	0	1 366	429
<i>Total :</i>		<i>177 327</i>		<i>86 991</i>	<i>73 871</i>	<i>21 450</i>

<b>Amortissement de caducité</b>						
<b>Nouveau bâtiment</b>						
Honoraires (assurance dommage)		16 294	15	1 425	1 086	339
Construction / extension		374 843	15	32 795	24 990	7 805
Tentures (rideau de cérémonie)		4 054	15	355	270	84
Structure Four		90 226	15	7 894	6 015	1 879
Mobilier		8 128	15	712	542	170
Chariot élévateur		991	15	87	66	21
<b>Ancien bâtiment</b>						
Construction		118 178	15	10 339	7 879	2 461
Parking		1 565	15	137	104	33
<b>Terrain</b>						
		38 112	15	3 334	2 541	794
<i>Total :</i>		<i>652 390</i>		<i>57 077</i>	<i>43 492</i>	<i>13 585</i>

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>829 717</b>			<b>117 363</b>	<b>35 035</b>
----------------------	--	----------------	--	--	----------------	---------------

Comme l'indique le tableau des immobilisations et des amortissements joint ci-dessus, deux immobilisations s'ajoutent au parc en 2015 : du mobilier pour 6 535 € et de l'équipement multimédia pour 1 795 €.

### 2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

#### 2.2.2.1 Conformité des installations du crématorium

Les installations publiques et techniques du crématorium de Beauvais ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par CERECO, afin de permettre à l'ARS de délivrer l'attestation de conformité prévue au décret n°94-1117 du 20 décembre 1994. Au vu des rapports techniques réalisés par

CERECO les 10 et 11 décembre 2014, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium pour une durée de six années, soit jusqu'au 4 décembre 2020.

Il convient de préciser que l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère a abrogé l'arrêté du 29 décembre 1994, en fixant de nouvelles valeurs limites aux polluants contenus dans les gaz rejetés et en imposant des mesures sur les rejets de mercure et les dioxines et furanes.

Les crématoriums en activité à la date de publication de l'arrêté du 28 janvier 2010, dont fait partie le crématorium de Beauvais, disposent de huit ans pour se mettre en conformité quant aux nouvelles quantités maximales de polluants rejetés, soit avant le 15 février 2018.

#### **2.2.2.2. Travaux d'entretien du crématorium**

Les travaux d'entretien du four de crémation sont assurés par la société Facultatieve Technologies (constructeur du four). Le contrat de maintenance garantit deux visites annuelles préventives, au cours desquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage du four. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de palier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation du four de crémation.

Les principales interventions réalisées en 2014 ont été les suivantes :

- visites de maintenance préventive semaines 15 et 40,
- contrôle des installations de gaz le 13 octobre 2015.

#### **2.2.3. Programme contractuel d'investissements**

Il n'y a eu d'investissements en 2015.

#### **2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année**

Aucune dépense n'a été réalisée en 2015.

#### **2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise**

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements joint au § 2.2.1.

Il n'y a pas de biens de reprise.

### **2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS**

#### **2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité**

Il n'y a aucun crédit bail.

#### **2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels**

OGF comptabilise ses engagements sociaux pour l'ensemble de son personnel : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail. Le montant de ces engagements est estimé au bilan à 17 762€.

### 3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

#### 3.1. ÉVOLUTION DE LA MORTALITÉ EN FRANCE

Au 1er janvier 2016, la France compte 66,6 millions d'habitants, dont 64,5 millions vivent en métropole et 2,1 millions dans les cinq départements d'outre-mer. Au cours de l'année 2015, la population a augmenté de 247 000 personnes, soit une hausse de 0,4 %. Le nombre de naissances diminue légèrement par rapport à 2014 (- 19 000) et s'établit à 800 000 en 2015. Le nombre de décès augmente fortement (+ 41 000) et atteint 600 000 en 2015. Il n'avait jamais été aussi élevé depuis l'après-guerre. Le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, est le plus faible depuis 1976. Pour autant, il reste le principal moteur de la croissance démographique, bien supérieur au solde migratoire.

Sous l'effet du surcroît de mortalité enregistré aux âges élevés en 2015, l'espérance de vie à la naissance diminue nettement, à la fois pour les femmes (- 0,4 an) et pour les hommes (- 0,3 an). Elle s'établit à 85,0 ans pour les femmes et 78,9 ans pour les hommes.

#### Un niveau de décès jamais atteint depuis l'après-guerre

En 2015, 600 000 personnes sont décédées en France ; il s'agit du niveau le plus élevé depuis l'après-guerre. Le nombre de décès a augmenté de 41 000 (+ 7,3 %) par rapport à 2014, après deux années de recul.

Si les taux de mortalité à chaque âge ne variaient pas, l'augmentation du nombre de personnes de 65 ans ou plus conduirait à une hausse tendancielle du nombre des décès. Les années passées, cette hausse était atténuée et parfois plus que compensée par la baisse de la mortalité. En 2015, au contraire, les taux de mortalité se sont accrus, particulièrement aux âges élevés. Cette hausse de la mortalité est liée principalement à des conditions épidémiologiques et météorologiques peu favorables.

Chaque mois, plus de personnes sont décédées en 2015 qu'en 2014, avec trois épisodes de surmortalité. Tout d'abord, les trois premiers mois de l'année 2015 ont été marqués par 24 000 décès supplémentaires par rapport à la même période en 2014. L'épisode grippal, long (9 semaines) et de forte intensité, a eu un impact relativement sévère chez les personnes de 65 ans ou plus. Le vaccin n'était pas efficace contre certains virus et la couverture vaccinale des personnes de plus de 65 ans a baissé. En outre, le virus majoritaire lors de cet épisode est connu pour avoir provoqué des complications chez les personnes fragiles. Ensuite, au mois de juillet 2015, caniculaire, 2 000 décès supplémentaires ont eu lieu par rapport à juillet 2014. Enfin, 4 000 personnes supplémentaires sont décédées en octobre 2015 par rapport à octobre 2014, probablement en raison des vagues de froid survenues au milieu du mois.

#### Des espérances de vie en baisse

En 2015, l'espérance de vie à la naissance diminue de 0,3 an pour les hommes et de 0,4 an pour les femmes. Cette diminution s'explique pour l'essentiel par la hausse de la mortalité après 65 ans enregistrée cette année. Dans les conditions de mortalité de 2015, une femme vivrait en moyenne 85 ans et un homme 78,9 ans. Même si sur longue période l'espérance de vie à la naissance s'accroît, des baisses ont déjà été observées par le passé. D'ampleur un peu plus limitée, elles n'avaient alors touché que les femmes (- 0,2 an en 2012 par exemple).

L'espérance de vie à 60 ans diminue également : en 2015, à cet âge, une femme peut espérer vivre encore en moyenne 27,3 ans contre 27,7 en 2014 et un homme 22,9 ans contre 23,1 en 2014.

En 2015, l'espérance de vie des femmes à la naissance est supérieure de 6,1 ans à celle des hommes. En 1946, cet écart était de plus de 5 ans. Il a crû tendanciellement durant 30 ans, pour

atteindre plus de 8 années entre 1976 et 1995. Depuis cette date, il se réduit sous l'effet de gains d'espérance de vie masculins légèrement supérieurs aux gains féminins.

La légère hausse du taux de mortalité infantile en 2015 reste dans les limites de la fluctuation habituelle de cet indicateur. La mortalité infantile est en effet relativement stable depuis une quinzaine d'années, après avoir fortement diminué entre 1950 et 2000.

Au 1er janvier 2016, 18,8 % de la population a 65 ans ou plus. Cette part a augmenté de 2,4 points en dix ans et de 3,7 points en vingt ans. La population continue de vieillir sous l'effet de l'avancée en âge des générations nombreuses du baby-boom.

**SOURCE : INSEE**

### 3.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CRÉMATIONS

L'exploitation du système de réservation EPOC a permis de procéder aux analyses suivantes :

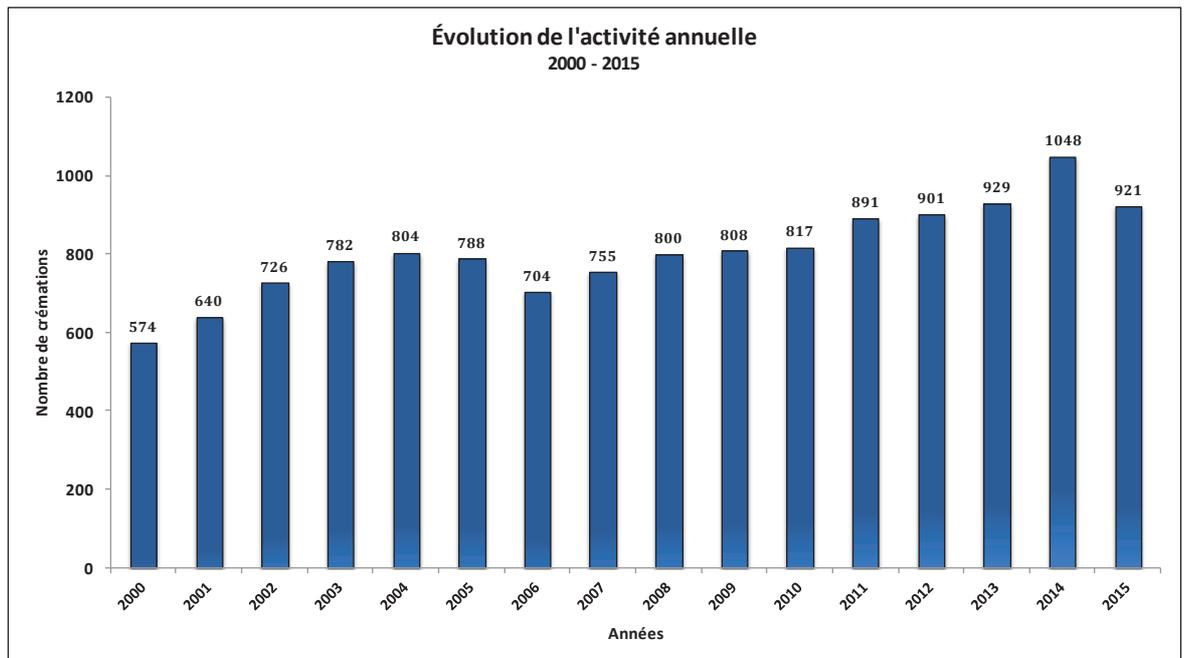
#### 3.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations

Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2015 est de 921.

La forte diminution de l'activité en 2015 (-12,1%) est due à l'ouverture du crématorium de Saint-Sauveur. Cette baisse devrait se poursuivre en 2016.

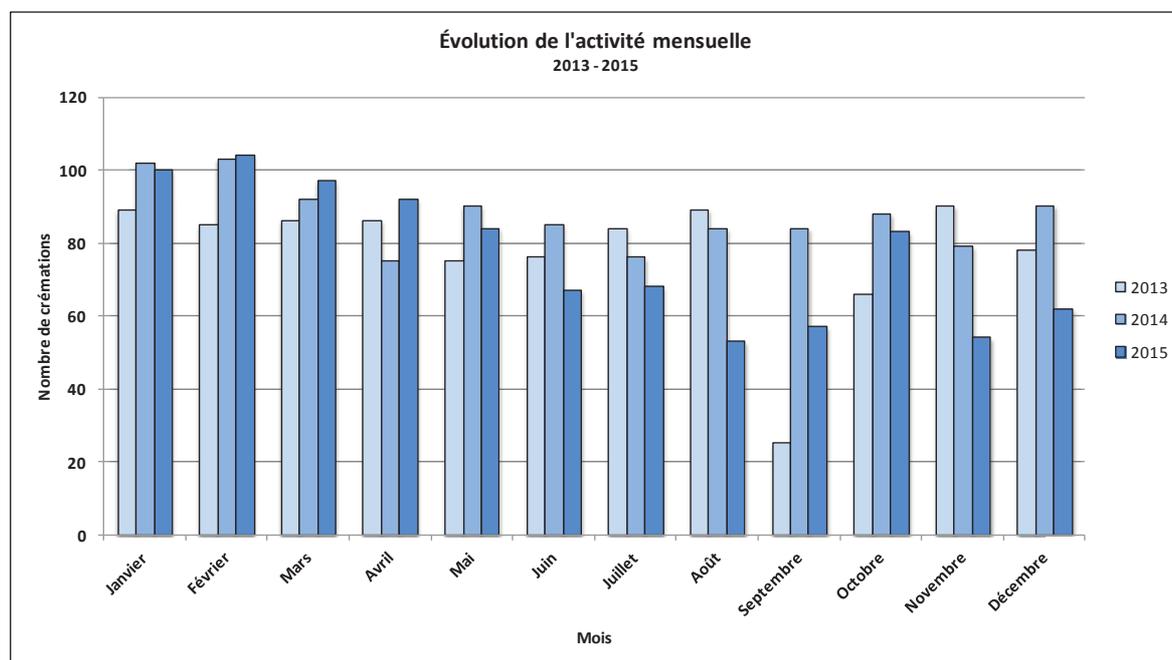
Activité annuelle (Hors pièces anatomiques)		
Années	Nombre de crémations	Évolution
1995	448	-
1996	527	17,6%
1997	529	0,4%
1998	557	5,3%
1999	596	7,0%
2000	574	-3,7%
2001	640	11,5%
2002	726	13,4%
2003	782	7,7%
2004	804	2,8%
2005	788	-2,0%
2006	704	-10,7%
2007	755	7,2%
2008	800	6,0%
2009	808	1,0%
2010	817	1,1%
2011	891	9,1%
2012	901	1,1%
2013	929	3,1%
2014	1048	12,8%
2015	921	-12,1%

Répartition par types de crémation	
Prestations	2015
Adultes	909
Enfants de moins d'un an	9
<i>Sous-total</i>	918
Exhumations de plus de 5 ans	3
<i>Sous-total</i>	921
Pièces anatomiques	27
<b>TOTAL</b>	<b>948</b>



## 3.2.2. Évolution mensuelle de nombre de crémations

Activité mensuelle (Hors pièces anatomiques)						
Mois	2013		2014		2015	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	89	89	102	102	100	100
Février	85	174	103	205	104	204
Mars	86	260	92	297	97	301
Avril	86	346	75	372	92	393
Mai	75	421	90	462	84	477
Juin	76	497	85	547	67	544
Juillet	84	581	76	623	68	612
Août	89	670	84	707	53	665
Septembre	25	695	84	791	57	722
Octobre	66	761	88	879	83	805
Novembre	90	851	79	958	54	859
Décembre	78	929	90	1048	62	921
<b>TOTAL</b>	<b>929</b>		<b>1048</b>		<b>921</b>	



## 3.2.3. Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité selon la civilité				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	59	41	0	0
Février	58	46	0	0
Mars	50	47	0	0
Avril	44	45	2	1
Mai	45	35	3	1
Juin	41	26	0	0
Juillet	41	25	2	0
Août	39	14	0	0
Septembre	32	25	0	0
Octobre	45	38	0	0
Novembre	23	31	0	0
Décembre	36	23	2	1
Total	513	396	9	3
	909			
Proportions	56,4%	43,6%		
	100,0%			

Évolution du taux de crémation selon la civilité			
Civilité	2013	2014	2015
Homme	59%	62%	56%
Femme	41%	38%	44%

### 3.2.4. Destination des cendres

La destination finale des cendres ne peut être réellement évaluée par le personnel du crématorium, la majeure partie des urnes étant remise aux familles ou aux entreprises de PF sans mention d'une destination finale spécifique (dispersion dans un lieu privé, caveau de famille dans une autre commune...).

Afin de produire des statistiques complètes, nous allons mettre en place une sensibilisation auprès des agents du crématorium pour qu'ils essaient de connaître un maximum d'informations dont nous avons besoin.

En plus de cette démarche de sensibilisation, le champ « destination des cendres » de notre outil de planification sera rendu obligatoire afin de fiabiliser la saisie par le personnel du crématorium.

### 3.2.5. La répartition des défunts par tranche d'âge

Répartition mensuelle de l'activité par tranche d'âge (Hors exhumations et pièces anatomiques)							
Mois	A < 20	20 ≤ A < 40	40 ≤ A < 60	60 ≤ A < 80	80 ≤ A < 90	90 ≤ A	TOTAL
Janvier	0	2	19	41	25	13	100
Février	0	1	13	30	41	19	104
Mars	0	2	15	40	22	18	97
Avril	2	1	19	31	23	15	91
Mai	3	1	13	39	18	9	83
Juin	1	2	12	35	11	6	67
Juillet	2	0	7	30	16	13	68
Août	0	2	9	20	18	4	53
Septembre	0	0	6	26	16	9	57
Octobre	0	2	13	31	21	16	83
Novembre	0	1	7	24	15	7	54
Décembre	2	1	7	30	17	4	61
<b>TOTAL 2015</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>140</b>	<b>377</b>	<b>243</b>	<b>133</b>	<b>918</b>
TOTAL 2014	10	20	174	434	275	127	1040
<b>Évolution</b>	<b>0,0%</b>	<b>-25,0%</b>	<b>-19,5%</b>	<b>-13,1%</b>	<b>-11,6%</b>	<b>4,7%</b>	<b>-11,7%</b>

La majorité des défunts admis au crématorium de Beauvais ont un âge compris entre 60 et 90 ans.

### 3.2.6. Les délais de crémation des défunts

Les statistiques de 2015 montrent que 79% des défunts sont crématisés moins de six jours après le décès. Ce pourcentage est en augmentation par rapport à 2014 où 66,5% des défunts étaient crématisés moins de 6 jours après le décès. Cela est du à la baisse d'activité constatée en 2015.

7 % des défunts sont crématisés de 7 jours à 10 jours après le décès.

Dans les cas exceptionnels (enquêtes, autopsies, etc..), le délai de crémation peut être augmenté, cela représente 4% des crémations en 2015.

Répartition des crémations suivant le délai de prise en charge des défunts (Hors exhumations et pièces anatomiques)				
Prise en charge	Nombre de défunts	2015	2014	2013
0 à 3 jours	101	11,0%	8,0%	10,0%
4 à 6 jours	717	78,1%	66,5%	79,0%
7 à 10 jours	90	9,8%	23,0%	7,0%
Plus de 10 jours	10	1,1%	2,5%	4,0%
<b>TOTAL</b>	<b>918</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 3.2.7. Origine géographique des crémations par lieu de décès

Les communes de décès ayant apporté plus de cinq crémations en 2015 totalisent une contribution de 728 crémations, soit 76,5% du total annuel.

Répartition des crémations selon la commune de décès (Hors exhumations et pièces anatomiques)			
Communes	Nombre de défunts	2015	2014
Beauvais	234	25,5%	18,7%
Creil	86	9,4%	9,1%
Compiègne	71	7,7%	10,9%
Senlis	64	7,0%	8,9%
Clermont	40	4,4%	3,7%
Amiens	37	4,0%	2,5%
Labryère	19	2,1%	1,8%
Gournay-en-Bray	16	1,7%	-
Gisors	16	1,7%	-
Crèvecœur-le-Grand	15	1,6%	-
Salouel	13	1,4%	2,6%
Paris	13	1,4%	2,2%
Chantilly	13	1,4%	1,6%
Gouvieux	12	1,3%	1,6%
Cires-lès-Mello	11	1,2%	1,3%
Nogent-sur-Oise	11	1,2%	1,3%
Chaumont-en-Vexin	11	1,2%	-
Noyon	10	1,1%	2,7%
Liancourt	10	1,1%	-
Autres communes (149)	216	23,5%	31,1%
<b>TOTAL</b>	<b>918</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 3.2.8. Origine des défunts par lieu de domicile

Ci-dessous est présentée l'activité du crématorium par lieu de domicile du défunt pour les communes ayant apporté plus de cinq crémations. Ces communes représentent 46,8 % des crémations.

Répartition des crémations selon le domicile des défunts (Hors exhumations et pièces anatomiques)			
Communes	Nombre de défunts	2015	2014
Beauvais	111	12,1%	10,2%
Creil	42	4,6%	5,7%
Clermont	41	4,5%	3,3%
Nogent-sur-Oise	35	3,8%	3,0%
Compiègne	32	3,5%	4,3%
Gournay-en-Bray	21	2,3%	1,2%
Liancourt	21	2,3%	2,0%
Senlis	20	2,2%	1,5%
Pont-Sainte-Maxence	18	2,0%	2,7%
Chantilly	14	1,5%	2,2%
Montataire	12	1,3%	2,2%
Gouvieux	11	1,2%	-
Allonne	11	1,2%	-
Crèvecœur-le-Grand	11	1,2%	1,3%
Villers-Saint-Paul	11	1,2%	-
Grandvilliers	10	1,1%	1,3%
Chaumont-en-Vexin	9	1,0%	-
<i>Autres communes (270)</i>	488	53,2%	56,3%
<b>TOTAL</b>	<b>918</b>	<b>100%</b>	<b>97%</b>

### 3.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITÉ

#### 3.3.1. Comité d'éthique

Sur l'initiative de la Ville de Beauvais, un comité d'éthique peut être mis en place. Sa composition est constituée de représentants de l'autorité délégante, du délégataire, et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crématiciens, entreprises de pompes funèbres, spécialistes concernant le deuil, etc.).

Ce comité est consultatif et a pour but de veiller au code de déontologie et d'éthique de la profession, aux aspects qualitatifs et de suggérer toutes mesures susceptibles d'apporter des améliorations dans la qualité du service.

#### 3.3.2. Le Temps de mémoire

Le temps de mémoire c'est déroulé le 14 novembre 2015, de 9h à 13h.

Il a réuni pour cette année près de 150 personnes dont 10 membres d'associations (JALMAV, Adot 60, ADMD, Association crématicienne de l'Oise) et 3 élus de la mairie de Beauvais (Mr PIA -1er Adjoint-, Monsieur JULLIEN et Monsieur LUGINBÜHL).

Le personnel OGF était présent, 2 agents de crématorium (Monsieur MARECHAL et Monsieur DUGUET), ainsi que le Directeur du Secteur Opérationnel (Monsieur TALAZAC), et la responsable du crématorium (Madame FLAMENT).

Au cours de cette cérémonie une pianiste et une chanteuse d'opéra ont accompagnées nos moments de recueillement.

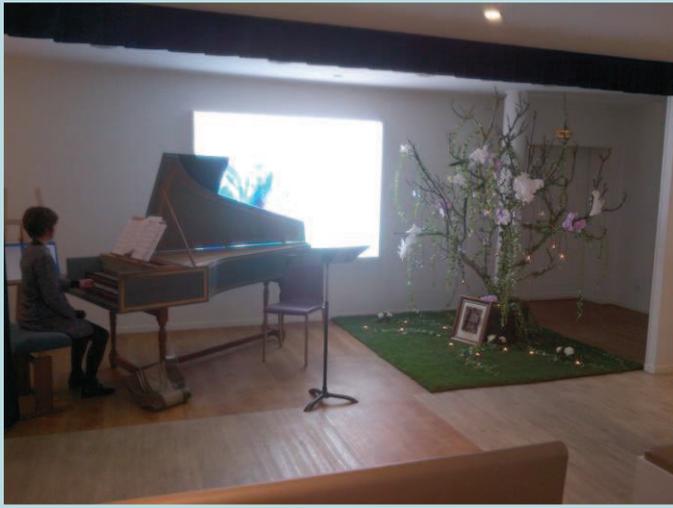
Le geste d'hommage c'est déroulé en deux temps :

- l'allumage de bougie sur l'arbre de lumière par une dizaine de personne de l'assistance ;
- un lâché de ballon en fin de cérémonie.

Cette cérémonie c'est terminée par un moment de convivialité entre les familles, associations et personnel du crématorium.

Celui-ci a été très apprécié des familles, les retours des pompes funèbres ont été très positifs.

Ci- dessous quelques Photos.





### 3.3.3. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil du crématorium. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

Il convient de préciser que ce registre est utilisé comme un registre du souvenir sur lequel sont laissés des messages de sympathie destinés aux défunts et familles. Les familles expriment le plus souvent directement auprès du personnel du crématorium leur satisfaction pour l'accueil, l'organisation et le déroulement du dernier hommage rendu au défunt.

Les familles ont également la possibilité, si elles le souhaitent, de faire part de leurs remarques et avis sur le crématorium à l'aide d'un questionnaire d'enquête de satisfaction. Vous trouverez en annexe 1 la synthèse de ces questionnaires renseignés par les usagers du crématorium au cours de l'année 2015.

#### **3.3.4. La communication relative au crématorium**

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

**4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE****4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Depuis juillet 2015, le crématorium a repris la gestion des appels téléphoniques, la gestion du planning des réservations ainsi que la facturation des dossiers.

**4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE****4.2.1. Les horaires d'ouverture**

Les crémations sont réalisées, à l'exception des dimanches et jours fériés, aux jours et plages horaires suivants :

**Du lundi au vendredi**  
de 9 heures à 17 heures,  
**le samedi**  
de 9 heures à 16h30 heures.

**4.2.2. Les moyens en personnel**

Deux personnes, Madame FLAMENT, responsable du crématorium et Monsieur MARECHAL, agent de crématorium titulaire concourent à la tenue du crématorium pour :

- l'accueil des familles ;
- la réalisation de cérémonie de recueillement ;
- l'accueil des entreprises de pompes funèbres mandatées par les familles ;
- la réalisation des crémations ;
- l'entretien des installations.

Ils reçoivent le soutien des équipes locales d'OGF dans la réalisation des missions suivantes :

- la tenue du planning de crémation et accueil téléphonique ;
- la gestion administrative de l'activité (facturation client, fournisseurs, etc.)

L'encadrement du crématorium est assuré par M. Patrice TALAZAC, directeur du secteur opérationnel de Chantilly.

### La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

### La sécurité

Début 2010, un dispositif de protection du travailleur isolé a été déployé au crématorium. Au moindre malaise ou chute du personnel affecté à la conduite du four, un boîtier téléphonique met en contact l'opérateur avec un centre d'appel, qui fait intervenir les secours en cas de nécessité.

#### 4.2.3. Elimination des déchets métalliques

La collecte et l'élimination des déchets métalliques issus des crémations ont été effectuées par la société Remondis.

La rétribution issue du recyclage de ces déchets est reversée intégralement à La Fondation de France – Fondation OGF qui a principalement pour objet de soutenir des projets d'intérêt général relatifs à la mort, aux obsèques et au deuil en France ; notamment dans les domaines de l'accompagnement, de la fin de vie et de l'aide aux endeuillés.

### 4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER

#### 4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2015 sont les suivants :

Prestations et fournitures	Tarifs au 01/01/2015		
	prix H.T. €	Tva à 20 %	prix T.T.C. €
<b>Crémation (1) :</b>			
- d'un cercueil adulte	660,07	132,01	792,08
- d'un cercueil enfant (1 à 12 ans)	330,03	66,01	396,04
- d'un cercueil enfant (moins d'1 an)	165,01	33,00	198,01
<b>Réceptacle à cendre identifié (urne cinéraire)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Salle de cérémonie</b>			
Au-delà ½ h de recueillement jusqu'à 1 h 30 maximum	117,86	23,57	141,43
<b>Cérémonial personnalisé</b>	117,86	23,57	141,43
L'organisation d'un rituel personnalisé (sonorisation), hommage à la mémoire du défunt, la remise de fleurs à la tige ou d'une corbeille de pétales de fleurs pour marquer la séparation.			
<b>Dépôt provisoire de l'urne au crématorium (par mois)</b>	23,57	4,71	28,28
AU-delà d'un mois pour une durée maximum de 6 mois.			
<b>Crémation d'un cercueil après exhumation sur demande des familles :</b>			
- moins de 5 ans (après inhumation)	660,07	132,01	792,08
- après 5 ans (depuis inhumation)	330,03	66,01	396,04

(1) gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes

#### 4.3.2. La révision des tarifs

Conformément à la convention pour la délégation de service public concernant la construction et la gestion du crématorium de Beauvais, les tarifs ont été actualisés le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La variation des tarifs de crémation, par rapport à la précédente révision, ressort à 1,28%.

**ANNEXE 1**

**Résultats des enquêtes de satisfaction**

**Lecture des résultats**

Niveau	Taux de satisfaction
Excellent	de 95% à 100%
Très Bon	de 90% à 94,9%
Bon	de 80% à 89,9%
Moyen	de 60% à 79,9%
Mauvaise	inférieur à 60%

**Evolution des résultats (sur 5 points)**

- ▶ Stable
- ▲ En hausse
- ▼ En baisse

Nombre de questionnaires

RETOURS					
TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TRIMESTRE 4	CUMUL N ANNEE 2015	Moyenne des retours par trimestre Année N-1
15	11	13	24	63	12 ▲

RESULTATS						
TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TRIMESTRE 4	CUMUL N ANNEE 2015	CUMUL N-1 ANNEE 2014	Evolution Cumul N /Cumul N-1

La facilité à trouver le crématorium (signalétique)	73,3%	80,0%	49,2%	72,7%	73,3%	52,4%	▲
L'accueil	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶
Les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation	86,7%	100,0%	92,3%	100,0%	95,0%	97,6%	▶
Le confort des locaux	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	97,7%	▶
L'hommage lors de la remise des cendres	88,9%	100,0%	88,9%	100,0%	94,7%	100,0%	▼
L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres (le cas échéant)	75,0%	100,0%	100,0%	100,0%	93,3%	100,0%	▼

**ANNEXE 2**

**Attestation du Commissaire aux comptes relative au  
compte d'exploitation du crématorium de Beauvais**

## **OGF**

Société Anonyme

31 rue de Cambrai  
75019 Paris

---

**Attestation du Commissaire aux comptes de la société OGF relative au compte d'exploitation du crématorium de Beauvais pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 établi dans le cadre du contrat de délégation de service public avec la ville de Beauvais**

## OGF

Société Anonyme

31 rue de Cambrai  
75019 Paris

---

**Attestation du Commissaire aux comptes de la société OGF relative au compte d'exploitation du crématorium de Beauvais pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 établi dans le cadre du contrat de délégation de service public avec la ville de Beauvais**

---

A l'attention du Président,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société OGF et en réponse à votre demande dans le cadre du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du crématorium de Beauvais et conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, nous avons établi la présente attestation sur le compte d'exploitation du crématorium de Beauvais pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 (ci-après « les informations ») tel que présenté dans le document ci-joint, étant précisé que :

- Le crématorium de Beauvais ne constitue pas une entité distincte de la société OGF ;
- L'exercice social de la société OGF couvre la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars alors que le compte d'exploitation du crématorium de Beauvais couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Ce compte d'exploitation fait ressortir un bénéfice de 101 765 euros.

Ce compte d'exploitation a été établi sous la responsabilité de la Direction financière de la société OGF à partir des livres comptables de la société OGF pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015. Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le document joint. Il nous appartient d'attester le compte d'exploitation du crématorium de Beauvais pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la Direction financière de la société OGF.

Notre intervention qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Prendre connaissance des principes et méthodes comptables retenus par la société OGF pour établir le compte d'exploitation du crématorium de Beauvais pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 tels que décrits dans le document ci-joint, et à vérifier leur correcte application ;
- Vérifier la conformité des modalités appliquées par la société OGF pour établir le compte d'exploitation du crématorium de Beauvais pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 avec les règles et méthodes comptables de la société OGF ;
- Vérifier la concordance du compte d'exploitation du crématorium de Beauvais pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 figurant dans le document joint à la présente attestation avec les données issues de la comptabilité de la société OGF et avec les données sous-tendant la comptabilité de la société OGF, telles que notamment la comptabilité analytique et les états de gestion, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites.

**Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance du compte d'exploitation du crématorium de Beauvais pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 avec les principes et méthodes comptables fournis dans la note annexe décrivant les procédures mises en œuvre par la société OGF pour son établissement.**

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2016

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Philippe BATTISTI

## **Principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement du compte de résultat du crématorium de l'année 2015**

### **Généralités**

#### *Principes et méthodes comptables générales*

Les principes et méthode comptables retenus pour l'établissement du compte d'exploitation du crématorium sont ceux retenus par le Groupe OGF pour l'établissement de ses comptes sociaux publiés en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices, et selon les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le Règlement ANC n°2014-03.

#### *Spécificités propres à l'activité crématorium*

Le crématorium de Beauvais est un établissement d'OGF. Son exploitation n'est donc pas réalisée par une entité juridique distincte, dotée d'une comptabilité générale autonome.

Par conséquent, pour l'établissement du compte d'exploitation, les charges et produits du crématorium ont été identifiés :

- par les affectations réalisées dans la comptabilité analytique d'OGF pour ce qui concerne les charges directes ;
- par l'application de clés de répartition pour ce qui concerne les charges indirectes ;
- ou selon les méthodes décrites ci-dessous lorsque cette identification a nécessité l'utilisation d'autres moyens.

En outre, l'exercice comptable de la société OGF cours du 1<sup>er</sup> avril N au 31 mars N+1. Le compte de résultat du crématorium étant établi pour l'année civile, les données annuelles sont donc établies à partir d'extractions des données comptables réalisées à partir de deux exercices comptables successifs pour retracer la période de 12 mois couverte par l'année civile.

### **Chiffre d'affaires**

Les données relatives au chiffre d'affaires et aux volumes sont issues du logiciel de facturation d'OGF utilisé pour facturer les usagers du crématorium.

Les tarifs appliqués sont ceux prévus au contrat de délégation.

### **Charges externes**

Les charges externes correspondent aux factures reçues des fournisseurs sur l'année écoulée. En début et en fin d'année, des écritures de régularisation (charges à payer ou charges constatées d'avance) visant à rétablir la césure des périodes comptables sont passées lorsque nécessaire.

Il s'agit principalement des coûts relatifs aux consommations de gaz et d'électricité, aux coûts d'entretien courant des locaux et des installations techniques (notamment les contrats de maintenance des fours), et des coûts d'assurance.

### **Impôts et taxes**

Il s'agit principalement des taxes suivantes :

- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) ; taxe foncière :  
Ces taxes sont comptabilisées pour le montant des avis d'imposition reçus au titre de l'année concernée.
- Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)  
Elle est calculée en fonction de la valeur ajoutée dégagée par le crématorium au cours de l'année écoulée, au taux de 1,5 %.
- Contribution sociale de solidarité  
Elle est calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur l'année écoulée, au taux de 0,16 %.

### **Frais de personnel**

- *Main d'œuvre d'exploitation*  
Il s'agit des coûts du personnel affectés directement à l'exploitation du crématorium.

La main d'œuvre d'OGF étant polyvalente, les temps éventuellement consacrés par le personnel du crématorium à d'autres activités du Groupe sont valorisés et retranchés de ces coûts et, inversement, les temps consacrés à l'exploitation du crématorium par du personnel d'OGF non affecté au crématorium sont valorisés et ajoutés à ces coûts.

La valorisation des coûts de main d'œuvre intègre les charges sociales et la participation des salariés aux résultats. Les charges sociales sont bonifiées, le cas échéant, du Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE) au taux applicable à l'année écoulée (6 % en 2015).

- *Main d'œuvre d'encadrement*

Il s'agit des coûts du personnel d'encadrement de la main d'œuvre d'exploitation.

Les coûts du personnel encadrant sont calculés selon un pourcentage forfaitaire de leur temps et valorisés selon une méthode identique à la main d'œuvre d'exploitation.

### **Frais d'administration générale**

Les frais d'administration générale représentent un pourcentage forfaitaire représentatif des coûts de fonctionnement annuels des différents services supports du siège d'OGF dont une partie de l'activité est consacrée au suivi des crématoriums. Il s'agit essentiellement de ceux des Directions suivantes d'OGF :

- Direction des Crématoriums et de l'Environnement ;
- Direction Comptable ;
- Direction Juridique et fiscale ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction des systèmes d'information ;
- Direction des achats et des approvisionnements

Le pourcentage forfaitaire est déterminé en fonction du rapport entre les coûts de fonctionnement des services supports et le chiffre d'affaires total d'OGF.

Ce pourcentage forfaitaire est ensuite appliqué au chiffre d'affaires du crématorium dégagé au cours de l'année écoulée.

En 2015, il représente 7,7 % du chiffre d'affaires, idem en 2014.

### **Dotations aux amortissements**

Les dotations aux amortissements correspondent aux amortissements techniques des équipements renouvelables et aux amortissements de caducité des équipements non renouvelables et biens de retour.

Conformément aux méthodes du Groupe OGF, les rebriquetages complet des fours sont traités comme des composants immobilisés et amortis sur la durée séparant deux rebriquetages.

On rappelle que conformément à la réglementation comptable, cette méthode exclut la possibilité de reconnaître des provisions pour grosses réparations.

S'ils ont été financés par OGF, les coûts d'acquisition du terrain et des constructions, des installations « structure » des fours (hors composant rebriquetage) et des lignes de filtration des fumées sont amortis sur la durée de la concession de sorte que leur valeur nette comptable soit nulle au terme du contrat.

**Frais financiers**

Les coûts de financement des investissements réalisés par le Groupe dans le cadre du contrat de délégation ne sont pas imputés au compte de résultat du crématorium.

**Impôts sur les résultats**

Lorsque le résultat du crématorium est bénéficiaire, l'impôt sur les bénéfices est calculé selon le taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, soit 33,1/3%, majoré des différentes contributions additionnelles votées dans les Lois de Finances successives.

Nombre de crémations	921	1 048
----------------------	-----	-------

**1 - PRODUITS D'EXPLOITATION**

Chiffre d'affaires crémation	603 666	683 471
Autres chiffre d'affaires	349	47
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>604 015</b>	<b>683 517</b>

**2. CHARGES D'EXPLOITATION****Autres achats et charges externes**

Gaz	29 308	27 573
Electricité	10 716	8 004
Eau	350	350
Fournitures diverses et administratives	2 571	3 085
Achats Pastilles réfractaires	344	473
Entretien et réparation du four	11 297	12 991
Fournitures pour entretien du four	831	301
Entretien Locaux	9 225	8 338
Entretien extérieur - Espaces verts	1 267	1 248
Assurance	1 073	1 020
Frais postaux et Télécommunication	495	783
Autres charges	0	500
Honoraires	2 000	2 000
Redevance 10 % du CA	60 367	68 347
<i>Sous-total</i>	<i>129 843</i>	<i>135 013</i>

**Impôts et taxes**

Impôts et taxes	9 411	10 730
Taxe foncière	3 379	3 202
<i>Sous-total</i>	<i>12 790</i>	<i>13 932</i>

**Charges de personnel**

Opérateurs de four	54 024	47 044
Encadrement et Planification	40 463	19 577
Charges sociales	38 886	25 650
<i>Sous-total</i>	<i>133 372</i>	<i>92 271</i>

Frais d'administration générale	46 509	52 631
---------------------------------	--------	--------

**Dotations aux amortissements**

Amortissements de caducité	43 492	43 492
Amortissements techniques	73 871	67 694
<i>Sous-total</i>	<i>117 363</i>	<i>111 186</i>

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>439 877</b>	<b>405 034</b>
----------------------	----------------	----------------

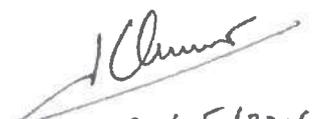
<b>RESULTAT COURANT AVANT IS</b>	<b>164 138</b>	<b>278 484</b>
----------------------------------	----------------	----------------

Impôt société	62 372	105 824
---------------	--------	---------

<b>RESULTAT NET</b>	<b>101 766</b>	<b>172 660</b>
---------------------	----------------	----------------

**Laurent ORMIERES**  
Directeur Comptable

**OGF**  
31, rue de Cambrai  
75019 PARIS

  
20/05/2016